
Arrondissement d'EPERNAY

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 24 MAI 2019 A 19H00**

**Commune de
MAREUIL LE PORT**

L'an deux mille dix neuf, le 24 mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Olivier VEAUX, Maire.

Date de convocation : 20 mai 2019

Etaient présents (es) :

Olivier VEAUX, Patrick JAGER, Francis GRANZAMY, Céline MEUNIER, Stéphanie JOBERT, Pascal JOBERT, Daniel GAGNEUR, Cédric MATHELIN.

Absents ayant donné pouvoir :

Murielle POTEL à Patrick JAGER
Dominique HARLIN à Olivier VEAUX
Marie-Line GELARD à Francis GRANZAMY
Sabine THIBAUD à Cédric MATHELIN

Absents excusés :

Florine TOUPET, Tony CANOT, Marie-Laure SIMONNET.

Secrétaire de séance : Stéphanie JOBERT.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 8

Nombres de suffrages exprimés : 12

DEL 2019.05/039 : Vente du Presbytère**Le conseil municipal,**

VU la délibération n° 2019.05/034 en date du 7 mai 2019 relative à la vente du presbytère,
Considérant la proposition de Madame COUTELAS Flavia, tenant un commerce à Mareuil le Port dont le bail commercial prend fin dans quelques mois, qui souhaite poursuivre son activité commerciale sur Mareuil le Port,

Considérant la proposition de Monsieur Yohann BENARD qui souhaite y installer occasionnellement des saisonniers,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

- De vendre le presbytère, parcelle AI27 située 27 avenue Paul Doumer prix de 52 000 €.
Acquéreur : Madame COUTELAS Flavia,
- Les frais relatifs à cette vente seront à la charge de l'acquéreur,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire, Olivier VEAUX, pour signer tous les documents relatifs à la vente du presbytère.

DEL 2019.05/040 : Détermination du nombre de parcelles à louer**Le conseil municipal,**

Considérant que les 3 parcelles à louer se composent comme suit :

- une parcelle de 26.62 ares
- une parcelle de 30 ares,
- une parcelle de 7 ares 14

Considérant la division décidée lors de la première attribution des parcelles,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

- De donner en location les 3 parcelles dans l'état actuel,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Tour de table :

Céline MEUNIER :

- Qui validera les dossiers de candidature pour l'attribution des baux ?

Olivier VEAUX : la commission des baux donnera un avis et le Conseil Municipal délibérera.

- Pour la condition « habiter Mareuil le Port », comment les personnes justifient leur domicile ?

Olivier VEAUX : une facture au nom de la personne justifiera cette condition.

Toutes les interrogations sur les conditions seront étudiées avec la commission.

Daniel GAGNEUR :

- Il serait souhaitable de mettre des panneaux pour limiter la vitesse ou « attention enfants » pour faire réduire l'allure des véhicules dans le lotissement.

Olivier VEAUX : il faudrait créer un espace protégé piéton-voiture à 20 km/heure. Ce point fera l'objet d'un ordre du jour lors d'un prochain conseil municipal.